

M. FOSTER : Je serais fâché de voir une pareille assertion rester aux *Débats* dans la forme qu'on lui a donnée en la faisant devant la chambre. Mon honorable ami (M. McMullen) dit qu'il préfère le rapport de l'auditeur général à la parole du ministre. C'est une simple affaire de goût ; mais je présume que d'autres messieurs de la gauche préféreront se tenir dans les limites de ce qui est réellement vrai et conforme aux faits. Il est bien vrai que le *Dream* est affrété et que le prix de l'affrètement payé aux propriétaires—et non pas au propriétaire—du bateau est de \$300 par mois, et si mon honorable ami eut dit cela, il aurait dit la vérité.

M. TUPPER : Cette somme comprend les réparations.

M. FOSTER : Oui, ce prix couvre les réparations. Le comité ne doit pas perdre de vue que quand une somme de \$300 par mois est payée pour ce bateau, cela veut dire que le propriétaire l'entretient en parfait état toute l'année. C'est vrai ; mais lorsque mon honorable ami, quel que soit son but, va plus loin et dit que le gouvernement juge bon de donner à M. Thorne, qui est le président de l'Association conservatrice de Saint-Jean, une somme de \$8,000 par année à même les fonds publics, pour le faire danser autour du service de la protection des pêcheries, mon honorable ami dépasse les bornes de la vérité. Comme je l'ai dit il y a un instant, le gouvernement paie \$300 par mois, et il a l'usage de ce bateau depuis un peu plus de trois ans pendant lesquels les propriétaires l'ont entretenu en parfait état. Si mon honorable ami croit que ces derniers ont réalisé là un Bonanza, il se trompe beaucoup, car il est à ma connaissance personnelle que dans cet espace de temps, le bateau a subi des réparations considérables, et je doute fort que les propriétaires aient réalisés beaucoup plus qu'une commission sur les frais qu'il a occasionnés pendant les trois ans qu'il a été employé au service.

Mon honorable ami (M. McMullen) est dans l'erreur : des renseignements erronés fournis principalement par le député de Queen (M. Davies) qui est contumier du fait, il saute à la conclusion que le *Dream* est la propriété exclusive de M. Thorne. Eh ! bien ce sera peut-être une nouvelle pour mon honorable ami de Queen, mais je veux lui apprendre que M. Thorne n'est pas l'unique propriétaire de ce bateau. Je ne suis pas certain s'il en a maintenant une part de propriété ; cela se peut, mais le principal propriétaire a été, jusqu'à tout dernièrement du moins, le bras droit, l'ami dévoué du parti auquel appartenait mon honorable ami. Ce monsieur, qui est un gentilhomme, et un parfait gentilhomme, bien qu'il ait été libéral et un très chaud libéral, ne considère pas qu'il a été gâté et gorgé par la faible somme qu'il a obtenue du gouvernement pour l'affrètement d'un bateau dont il est le principal propriétaire.

En ce qui concerne l'économie du bateau lui-même, j'y suis peut-être intéressé, car je pense que j'étais ministre de la marine lorsqu'il fut affrété ; c'est moi, je crois, qui l'ai affrété le premier ; je l'ai fait pour des considérations d'économie. Nous avions, à cette époque, quelques steamers, entre autres l'*Acadia*, un gros navire à vapeur spécialement propre au service des pêcheries ; il coûtait cher et était employé à faire la patrouille sur toute la côte. Nous avons ensuite pris des goélettes que nous avons affrétées au mois et à bord desquelles

M. McMULLEN.

nous avons dû mettre un équipage beaucoup plus nombreux. Les frais étaient considérables, et la rapidité et la facilité avec lesquelles ces bateaux faisaient le service n'étaient pas à comparer avec celle des steamers. Voilà pourquoi, après avoir bien examiné les choses, j'affrétai ce petit navire et le plaçai sur la baie de Fundy, autour des côtes de Charlotte ; le but, à cette époque, était simplement, comme l'a dit mon honorable ami, de confier à ce steamer la protection des pêcheries des comtés de Charlotte et de Saint-Jean, dans la baie de Fundy : on n'a pas supposé qu'il ferait la patrouille sur une partie des côtes de la Nouvelle-Ecosse. Il a fait ce service auquel il était destiné, et je sais que mon honorable ami de Charlotte (M. Gillmor) dira que ce service a été bien fait. Il avait été parfaitement équipé en conséquence, et si vous prenez les trois années pendant lesquelles il a servi, je suis certain que vous n'auriez pu faire ce service plus économiquement—bien que, à première vue, \$300 par mois paraissent constituer une grosse somme pour l'affrètement d'un navire.

Je pense que mon honorable ami, le ministre de la marine et des pêcheries, est à prendre des arrangements pour acheter ou faire construire un navire plus gros qui, non seulement fera le même service, mais pourra en tout temps traverser la baie et aller faire la patrouille sur une certaine partie des côtes de la Nouvelle-Ecosse. Je crois que c'est une bonne affaire. Ce navire sera fort et pourra remplir les deux services ; mais on verra après cela, lorsque l'on fera entrer en ligne de compte les frais d'achat ou de construction, de manœuvre et de réparation, on verra que ce service sera beaucoup plus coûteux qu'il l'est actuellement.

J'ai pris la parole principalement pour corriger ce que j'ai cru être plus qu'une méprise, car j'avais informé mon honorable ami que ces \$8,000 n'avaient pas été payées à M. Thorne, et bien que ce monsieur ait commis le péché mortel d'être président d'une association libérale-conservatrice, je crois qu'il ne mérite pas d'être maltraité par la chambre.

M. PERRY : Est-ce que l'honorable monsieur—

Une VOIX : Déjà parlé.

M. l'ORATEUR : Qu'il soit bien compris que ce débat ne doit pas être conduit comme si la chambre était en comité du budget, à moins qu'il n'y ait entente sur ce point. Autrement, le débat serait interminable.

M. DEVLIN : Eh bien ! monsieur l'Orateur, je n'ai encore rien dit sur ce sujet, et j'espère que vous allez me permettre d'offrir une observation. En parcourant les comptes qui se rapportent au steamer, je trouve, page C—127 du rapport de l'auditeur général, l'item "quincaillerie, \$53.13." Je prétends que si les propriétaires du bateau sont supposés l'entretenir en ordre parfait, cet item, pour le moins, aurait dû être porté à leurs comptes particuliers, et non à celui de l'auditeur général. Puis, un peu plus bas, je trouve cet autre item "caoutchouc, \$15.20" qui montre que toutes les dépenses ne sont pas supportées par les propriétaires.

Immigration—Appointements des agents et employés..... \$24,125

M. McMULLEN : Je désire faire quelques observations au sujet de l'extravagance qui semble caractériser les dépenses de plusieurs de ces agences. Je